



## étang artificiel et nuisance de bruit de grenouilles

-----  
Par Visiteur

Je possède un étang artificiel, où il y a des grenouilles qui se sont installées.  
c'est la première année qu'elles coassent à chaque instant, la nuit, la journée ! et de plus en plus fort, elles font du bruit !  
quelle est la législation actuellement ?  
comment remédier à ce problème ?

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame

Je suppose que l'étang se trouve dans votre jardin. Malheureusement je ne vois pas bien ce que vous pouvez faire.  
Le législateur ne s'est pas penché sur la question.  
Je sais que cela peut être pénible mais c'est également l'une des joies de la campagne et dites vous qu'elles se sont installées chez vous parce qu'elles se sentent bien.

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Le bassin se trouve juste dans mon jardin, et je suis dans un lotissement.  
Le bruit qu'elles font ce n'est pas moi que cela dérange mais c'est le voisinage qui commence à réclamer, c'est pourquoi je voudrais connaître mes droits et ce que je suis obligée de faire.  
Savez-vous s'il y a des périodes où elles se calment ou est-ce toujours la même chose ?  
Une personne m'a déjà dit que je dois faire appel aux pompiers ?  
Je crois en plus que c'est une espèce protégée ! donc je pense que mes voisins ne peuvent pas faire grand chose .  
J'attends votre réponse.  
Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Savez-vous s'il y a des périodes où elles se calment ou est-ce toujours la même chose ?  
J'avoue mon ignorance sur la vie des grenouilles mais dans mon souvenir elles ne se manifestent que l'été.

Une personne m'a déjà dit que je dois faire appel aux pompiers ?  
Je ne vois pas ce que les pompiers peuvent faire. Ils n'ont aucune compétence. Les gens pensent que tout se règle pas l'intervention des pompiers ou de la justice.

Je crois en plus que c'est une espèce protégée ! donc je pense que mes voisins ne peuvent pas faire grand chose .  
Ces grenouilles ne vous appartiennent pas vous ne pouvez donc être condamnée à une amende puisque vous n'êtes pas à l'origine de ce bruit. Vos voisins font beaucoup de bruit pour rien. Vous ne pouvez rien y faire sauf à vider le bassin.

Bien cordialement